



Direction des Vies Participatives
Service « Conseils de quartiers »
Rédaction RC : Nathalie ALEXANDRE

CONSEIL DE QUARTIER

Sainte PEZENNE

Du 29 mars 2011

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Elus municipaux : Julie BIRET (Co-Présidente élue), Jacques TAPIN (Adjoint au Maire), Patrick DELAUNAY, conseiller municipal spécial.

Membres conseil de quartier : Maurice VINCK (Co-président Habitant), Patrick BRAUD, Christian BROTHIER, Jean-Michel FAVRELIERE, Janine GACHIGNARD, Jean-Pierre GERVAIS, Hervé HERAUD, Daniel LAFOIS, Jacques LARGEAU, Monique LE GUENNNEC, Christine LESTABLE, Sylvie MOREAU, Yannick PRUNIER, Claude ROI, Paul SAMOYAU.

Excusés : Patrick BAUDIN, Jean-Louis GAY, Franck GIRAUD, Danielle GONZALEZ, Anne LABBE, Virginie LEONARD, Michel PAILLEY, Micheline VALADIER.

Absents : Laurent BERENGER, Martine CASTAING, Christiane DUPEYRAT, Viviane DUPUIS, Pierre FALLOT, Maryse GABORIT, Michel GEOFFROY, Christophe GERMAIN, Philippe LEMAITRE, Patrick Pascal MARTIN, Catherine MORIN, Christian MORIN, Sylvie MOUSSET, Franck MOUSSERIN.

Agents municipaux : Fabrice DARTAYET (Direction Espaces Publics), Gérard LABORDERIE, Marine BOUVIER, Nathalie ALEXANDRE (Direction Vies Participatives).

Public : 40 personnes.

- **Ouverture de la séance : 20h05**

Présentation de l'ordre du jour :

1. Approbation du relevé de conclusions du conseil du 15 décembre 2010,
2. Devenir du site de Chantemerle présenté par Patrick DELAUNAY, conseiller municipal spécial,
3. Présentation des propositions d'aménagement de la rue de la Routière, avec la participation de Fabrice DARTAYET, Direction des Espaces Publics,
4. Point sur les autres dossiers en cours,
5. Questions et informations diverses d'actualité.

1. **Approbation du relevé de conclusions du conseil du 15 décembre 2010 :**

Le relevé de conclusions est approuvé à l'unanimité.

2. Devenir du site Chantemerle :



Patrick DELAUNAY présente le site qui a été repris par la ville en 2006 : avec son parc de 11 hectares, dont une partie est louée à un agriculteur. Son coteau boisé riche en faune et en flore, très apprécié par les observateurs de la biodiversité.

- Le site comprend plusieurs bâtiments :
 - le château, bâtisse du 19^{ème} siècle, abrite un centre de loisirs pour 120 enfants âgés de 4 à 11 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires,
 - la salle de restauration, louée aux particuliers et aux associations en dehors des périodes d'occupation du centre de loisirs. Une caution va être demandée ainsi qu'un état des lieux,
 - l'orangerie et une serre, dégagées par le lycée horticole,
 - la chapelle.

Le mur de la rue Angéline Faity est en rénovation sur plusieurs années.

- Des actions ont été menées en 2010 comme l'extension de l'agrément du centre de loisirs de 100 à 120 enfants, la sécurisation du jardin par le remplacement de ... , la consolidation du mur d'enceinte, la signalisation du caractère dangereux du coteau, le partenariat avec le lycée horticole pour l'entretien des espaces boisés les moins dangereux, la révision des conditions de location de la salle restauration.
- Les priorités sont de conserver l'activité du centre de loisirs pour les plus de 4 ans et examiner la possibilité d'ouverture d'une partie du parc aux promeneurs.

- Plusieurs pistes sont à l'étude : la faisabilité d'un camping dans les arbres et d'un parcours d'accrobranches (reporté en raison du mauvais état sanitaire des arbres du parc). Mobiliser des partenariats, faire de ce lieu un vivier d'insertion et de formation.
- Plan d'action en 2011 et au-delà :
 - poursuivre les travaux de rénovation du château et du mur rue Angéline Faity,
 - nettoyer et mettre en sécurité le parc arboré (1/3 du parc en 2011, confié à l'entreprise de réinsertion EIVE),
 - développer le partenariat avec le lycée horticole et autres structures de formation et d'insertion,
 - développer des projets pédagogiques en lien avec le développement durable, portés par le centre de loisirs (2010 : labyrinthe paysager + jardin bio et 2011 : projet d'éco construction par les enfants),
 - élaborer un plan de gestion du site.

Le projet suit son cours, Patrick DELAUNAY indique qu'il reviendra vers le conseil de quartier et proposera une visite du site.

Jacques TAPIN précise que l'intérêt du site est d'organiser des manifestations pour le quartier, malheureusement le lieu n'étant pas encore sécurisé, pour l'instant, il est difficile de prévoir des événements. Par ailleurs, il confirme que la décision de la municipalité est effectivement d'aménager un parcours ouvert aux promeneurs mais cela demandera du temps vu la charge de travail importante à prendre en compte pour le nettoyage du coteau boisé.

Questions :

- Si la ville avait l'opportunité de vendre le château, que deviendrait-il ?

La ville n'envisage pas de le vendre, au contraire il est prévu un accueil supplémentaire pour les moins de quatre ans.

- Le Comité d'Animation Pexinois et le Centre Socio Culturel ont un projet d'animation et souhaiterait utiliser le parc ainsi que la salle de restauration du site. Est-ce possible ?

Il est primordial de sécuriser le lieu notamment vis à vis des enfants. Lorsque le lieu sera entièrement sécurisé la question pourra être étudiée.

- Un parking sera-t-il aménagé pour accueillir les futurs visiteurs ?

Pas pour l'instant.

- L'idée d'une ferme pédagogique a-t-elle été imaginée ?

La suggestion est intéressante, l'orangerie serait l'idéal.

3. Présentation des propositions d'aménagement d la rue de la Routière :

Julie BIRET rappelle que le conseil de quartier a été interpellé par les riverains de cette rue, notamment sur le problème de la vitesse des véhicules, du début de la rue jusqu'au tabac. Suite aux propositions émises par la commission voirie du conseil de quartier le 8 novembre 2010, la Direction des espaces publics a présenté des pistes de réflexion aux membres de la commission le 8 mars. Julie rappelle qu'il s'agit ce soir d'une première réflexion et que rien n'est figé.

Fabrice DARTAYET présente les pistes de réflexion :

- Tronçon de la route de Coulonges jusqu'au panneau d'entrée d'agglomération : limiter la vitesse à 50 km/heure n'est pas envisageable car cette partie n'est pas en ville. Il est proposé de limiter la vitesse à 70 km/heure.
- A partir du panneau de la limite d'agglomération jusqu'au carrefour avec la rue de la Chaintre brûlée : il est proposé de créer une zone qui marque l'entrée de la ville pour obliger les automobilistes à ralentir. Elle comprendrait :
 - construction d'un îlot rétrécissant la chaussée à une seule voie en circulation alternée, avec sens prioritaire indiqué par panneaux, juste après le panneau NIORT. Cet aménagement sera conçu de manière à permettre le passage d'engins agricoles,
 - zone limitée à 30km/heure,
 - Matérialisation de cases de stationnement en quinconce.
- Carrefour Routière / Chaintre Brûlée : deux solutions envisagées

Solution 1 : création d'un giratoire franchissable.

Solution 2 : création d'un plateau surélevé sur le carrefour.

Les 2 solutions étant envisageables et réalisables à des coûts sensiblement similaires, le choix est laissé au conseil de quartier.

- Carrefour Routière / Angelina Faity : création d'un plateau surélevé sur le carrefour. Risque de nuisance sonore.
- Du carrefour avec la rue Angéline Faity jusqu'en bas de la rue : Matérialisation de cases de stationnement en quinconce.

Questions / observations :

- Quelle sera la largeur de la chicane pour les véhicules agricoles ?

La largeur sera de quatre mètres, au lieu de trois mètres pour un véhicule normal. Les Engins agricoles pourront franchir l'obstacle à l'inverse des véhicules.

- Le projet a-t-il intégré la voie piétonne entre le panneau d'entrée d'agglomération et la rue de la Chaintre Brûlée ?

Non mais ce point va être ajouté dans le projet.

Il est signalé que la rue de la Routière est utilisée comme raccourci pour aller dans la zone Mendès Franc. Aménager un passage piéton pose un problème par rapport au Plan Local d'Urbanisme car cela nécessite l'acquisition de terrains.

- Aucune visibilité en venant de la rue du Moulin d'Ane et de la rue Centrale.
- Pourquoi ne pas envisager la rue de la Routière en sens unique ?

La mise en sens unique ne peut pas être envisagée, les gens du quartier subiraient encore plus la vitesse et cela générerait des contraintes supplémentaires.

- L'idée de « feux espagnols » a-t-elle été évoquée ? Il s'agit de feux qui passent au rouge lorsque les véhicules dépassent la vitesse.

Cela peut être étudié. Il est donné pour exemple la rue de Souché, les feux sont rouges et passent au vert dès qu'un véhicule arrive.

- Inverser les stops au carrefour de la rue de Chaintre Brûlée ne serait-il pas moins cher ?

C'est une hypothèse à prendre en compte.

- L'aménagement proposé ce soir est-il efficace ?

Oui.

- Il est remarqué que la rue de la Routière est empruntée pour aller vers la déchetterie du Vallon d'Arty. Les véhicules passent avec des remorques remplies de déchets. Si des plateaux surélevés sont aménagés, les déchets se retrouveront sur la route.
- Le projet semble intéressant, il est proposé d'envisager les travaux par tranche en commençant d'abord par l'entrée de la ville.

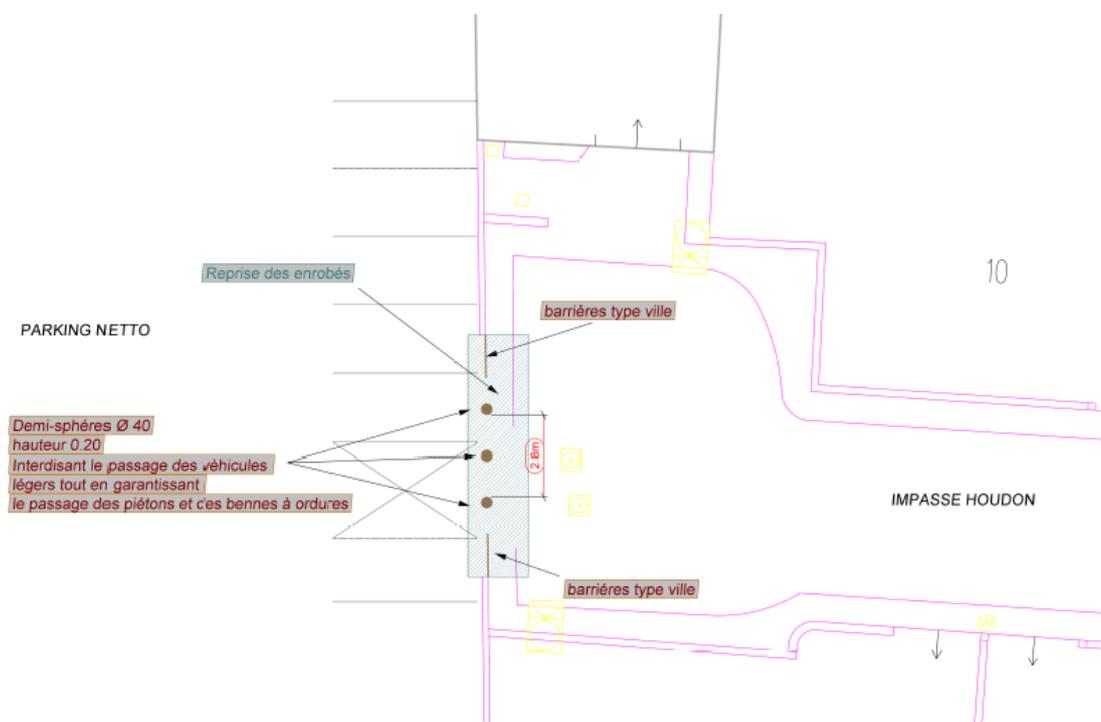
Maurice VINCK propose de passer au vote une fois que le conseil de quartier se sera prononcé sur les autres votes qui étaient prévus ce soir.

4. Point sur les autres dossiers en cours :

o Impasse Jean Houdon

Le camion benne fait marche arrière pour collecter les déchets, ce qui n'est pas sans risque. La CAN a obtenu l'autorisation du propriétaire du magasin NETTO pour que le camion benne effectue le demi-tour sur le parking situé à l'arrière de son magasin, en bout de l'impasse Jean Houdon. La solution proposée par la voirie consiste à installer des plots hémisphériques d'une hauteur de 20 cm à la limite de l'impasse et du parking. Ces plots permettent le passage du camion benne tout en interdisant celui des véhicules légers.

Si le conseil de quartier valide cette proposition, les riverains recevront un Info Quartier pour leur proposer cet aménagement et par la même occasion leur demander leur avis. Le conseil de quartier vote à l'unanimité l'aménagement. L'aménagement sera donc proposé aux riverains (voir plan ci-dessous).



○ Collecte des déchets ménagers, rue de la Grimpette, rue et impasse du Bijou

Le camion benne rencontre les mêmes difficultés notamment pour faire marche arrière. Deux points de collecte sont proposés ce soir, voir plan projeté.

Pour l'impasse du Bijou, il est proposé que les riverains emmènent leur container en bout de la rue Maurice Béguin et en bout de la rue du Bijou.

Pour la rue de la Grimpette, il est envisagé que les riverains déposent leur container au carrefour de la rue du Presbytère et de la rue de la Grimpette.

Si cette proposition est validée ce soir par le conseil de quartier, la CAN informera les riverains.

Questions / observations :

- Pourquoi la procédure d'information est-elle différente de celle qui a été effectuée pour la rue de Routière ? Il serait normal que les riverains soient consultés, sous forme de réunion, pour donner leur avis.

Par ailleurs, le point de collecte choisi rue de la Grimpette est devant le poste de transformateur.

Il est absurde de demander aux riverains de la rue de la Grimpette de monter leur container, sur une pente de 100 mètres, surtout pour les personnes âgées.

Jacques TAPIN admet que la proposition est absurde mais il signale qu'il est tout aussi absurde de demander au camion benne de faire marche arrière sur 50 mètres, d'autant qu'il y a déjà eu un accident grave. La Communauté d'Agglomération de Niort refusera que le camion benne recule et ce pour des raisons de sécurité. L'idée d'une série de petites bennes fait son chemin, elles seraient l'idéal pour le secteur Grimpette / Bijou. Toutefois, c'est un projet qui demande du temps. La ville et la CAN sont en négociation. Enfin, le métier « de collecteur » de déchets est à faire évoluer, mais modifier les mentalités demandent également du temps.

Il est décidé ce soir d'organiser une réunion en présence d'un technicien de la CAN. Les riverains recevront l'invitation sous forme d'info quartier.

- Information sur les trois propositions de liaison entre la Route de Coulonges (Funérarium) et l'Avenue de Nantes

L'étude sera conduite en interne par la direction des espaces publics.

Questions / observations :

- Depuis 1994, l'Association des habitants de Buffevent a mené de nombreuses actions, sur la sécurité. L'association qui protège sa vallée s'inquiète au sujet du premier tracé. Les riverains subissent la circulation rue de Buffevent mais aussi la circulation venant de l'Avenue de Nantes

- Information concernant l'aménagement aux abords du Centre Socio Culturel
L'étude globale est lancée par la Direction des Espaces Publics qui a rencontré le Directeur du CSC début mars. L'étude comprend ; le problème de revêtement de sol, le problème de stationnement ainsi que la sécurisation du site.

- Rue du Coteau Saint Hubert : aménagement de sécurité devant le Collège François Rabelais
Les travaux sont en cours jusqu'au 22 avril.

- Place Henri Lambert
 - 1^{ère} phase : réfection de la cour de la maison des associations + garde corps
Consultation des entreprises courant mars 2011.
Début des travaux probable en juin 2011.
 - 2^{ème} phase : étude d'aménagement de la place (parking actuel), conditionnée par la faisabilité du déplacement du terminus du bus et le devenir des anciens locaux du CRAN.

Julie BIRET précise que la SA d'HLM abandonne le projet de logements sociaux et propose le rachat des locaux à la ville de Niort. Le rachat s'effectuerait en 2012. L'ancienne Mairie de quartier, la bibliothèque et les anciens locaux du CRAN pourraient être étudiés dans un même ensemble.

Par ailleurs, la CAN est d'accord avec le déplacement du terminus du bus, à la condition que le conseil de quartier finance le projet, à hauteur de 40 000 euros. Si le terminus est déplacé, il faudra étudier de nouvelle toilette, dû à la féminisation du métier des chauffeurs de bus et prévoir un abri de bus.

○ Réfection de l'escalier reliant la fontaine des Morts à la rue du Presbytère

La réfection du mur de soutènement est à prendre en compte avant de prévoir la réfection de l'escalier, c'est pourquoi l'estimation sera fournie au conseil de quartier du 9 juin.



Maurice VINCK rappelle que ce dossier est une priorité 2011 du conseil de quartier, et il qu'il serait souhaitable d'envisager un financement sur le budget du conseil de quartier.

○ Parc du Grand Feu

- Demande de réalisation d'une liaison entre le chemin piétonnier et le ponton accessible aux personnes en situation d'handicap : le coût pour l'allée d'accès au ponton serait de 2 500 euros. Le conseil de quartier serait-il prêt à financer ?



- Demande de réalisation de trois panneaux d'information pour chacune des entrées de l'aire du Grand Feu : le coût a été estimé à 5 000 euros, non inscrits au budget. Le conseil de quartier accepterait-il le financement ?



- Dispositif destiné à empêcher l'accès du parc aux deux roues : pas de solution satisfaisante. Il est proposé au conseil de quartier d'abandonner la demande, le conseil de quartier accepte.



Questions / observations :

- L'aire de jeux du Grand Feu n'est pas adaptée en terme de sécurité notamment pour les enfants âgés de 0 à 2 ans, le sol de revêtement est à revoir, pourquoi ne pas envisager un sol stabilisé comme dans les autres aires de jeux ?

Le conseil de quartier approuve cette demande et établit une fiche de proximité.
Jacques TAPIN propose de faire intervenir le service médiation.

Tous les dossiers pour lesquels un financement est demandé ce soir ont été évoqués, le conseil de quartier passe donc au vote.

➤ **PARC DU GRAND FEU**

❖ **Liaison entre le chemin piétons et le ponton : 2 500 €**

VOTE : le conseil de quartier vote contre à l'unanimité avec 1 abstention.

❖ **Panneaux d'information : 5 000 €**

VOTE : le conseil de quartier vote contre à l'unanimité avec 1 abstention.

➤ **DEPLACEMENT DU TERMINUS DU BUS PLACE HENRI LAMBERT : 40 000 €**

Le conseil de quartier demande des précisions sur le montant proposé et indique qu'il se prononcera lors du conseil de quartier de juin.

➤ **RUE DE LA ROUTIERE : PROPOSITION D'AMENAGEMENT**

Le coût total serait de 141 000 euros.

Jacques TAPIN signale que l'aménagement de sécurité proposé à l'entrée de l'agglomération permettrait dans un premier temps de limiter la vitesse. Il ne pense pas que le conseil de quartier ait intérêt à s'engager sur l'ensemble de l'aménagement.

Le conseil de quartier ne souhaite pas prendre en charge la totalité de l'aménagement compte tenu des autres financements qui seront proposés en juin.

Le conseil de quartier établit une fiche de proximité sur la réalisation d'une chicane à l'entrée de l'agglomération, le marquage des cases de stationnement ainsi que l'inversion des stops au carrefour Routière / Chaintre Brûlée à hauteur de 8 000 €.

VOTE : le conseil de quartier vote à l'unanimité.

5. Question et informations diverses d'actualité

○ Demande de recensement des petits travaux voirie

Gérard LABORDERIE explique qu'il s'agit de dresser une liste exhaustive des voies ou tronçon de voies de quartier nécessitant des travaux de réfection de chaussée ou de trottoir.

Après avoir présenté les demandes d'intervention, les dépenses en fourniture de la régie voirie en 2010 ainsi que quelques ordres d'idées de coût, il est proposé au conseil de quartier d'affecter une somme annuelle de 5 000 € par quartier à la régie, à prendre sur les

crédits de fonctionnement. La régie pourrait ainsi disposer de 45 000 € si tous les conseils de quartier acceptent le vote de principe.

Jacques TAPIN rappelle que le budget de chaque conseil de quartier comprend 100 000 € sur le budget d'investissement et 50 000 € sur le budget de fonctionnement. Si le conseil de quartier vote le principe cela permet un gain de temps en terme de procédure (pas de fiche de proximité, pas de versement de crédit).

VOTE DE PRINCIPE :

POUR : 9 ABSTENTION : 1

CONTRE : 5

Le conseil de quartier adopte le vote de principe.

- Accès de projet immobilier en cours de construction Avenue de Nantes
Un seul accès pour les véhicules à partir de la rue de Télouze.
Un accès piétons rue François de Malherbe.
Julie BIRET indique que ces réponses sont apportées ce soir suite aux doléances des riverains de la rue François de Malherbe.
- Information sur la réunion publique du jeudi 3 mars, ayant pour thème le frelon asiatique par Marine BOUVIER (Direction des Vies Participatives)

• **Le frelon asiatique**



• **Le frelon européen**



○ Retour sur la commission inter quartier « vélos et pistes cyclables »

• **Point sur les aménagements cyclables :**

• **Double sens :**

- quai Métayer : le plus long, largement fréquenté. Approuvé par la majorité des cyclistes,
- rue Rouget de Lisle (Tour Chabot/Gavacherie),
- rue Saint Symphorien,
- rue Saint Jean et Porte Saint Jean,
- rue de Bessac (largement approuvée),
- rue Newton,
- rue de l'ancien musée.

Besoin de mieux faire connaître ces aménagements : actions de sensibilisation à Conduire

• **Zones de rencontres limitées à 20 km/heure (piétons, automobilistes et cyclistes) :**

- rue porte Saint Jean,
- rue de la Boule d'Or,
- rue Brisson,
- rue du Musée,
- rue de Equarts,
- rue du Petit Banc.

• **La «vélorution» :**

- conserver la terminologie,
- réduire le nombre de manifestations à deux par an : mai-juin et septembre-octobre,
- abandonner les thèmes annexes et se recentrer sur le vélo,
- clarifier les objectifs : prise en compte du vélo dans la ville,
- clarifier les rôles entre la commission, le collectif et la municipalité,
- nécessité pour le collectif de se constituer en association.

Prochaine réunion mercredi 20 avril : organisation et actions à engager.

- Retour sur la commission inter quartier « Mémoire et Patrimoine Industriel »
- **Inventaire des pistes de travail dans le quartier de Ste-Pezenne** : forte valorisation de l'agriculture.
- **Décision de s'en tenir dans un premier temps aux « dynasties » patronales niortaises** : Boinot, Erna Boinot, Rougier, Rousseau et Marot.
- **Rencontre avec le service Archives de la Région** : un recensement du Patrimoine industriel matériel a déjà été effectué. Le service Archives s'est engagé dans une démarche de collecte de la mémoire vivante. En adhérant à ce dispositif, la ville de Niort pourra bénéficier des outils de collecte d'information, développés à cet effet.

Prochaine réunion prévue le 11 avril prochain.

- Informations sur le renouvellement des conseils
 - ✓ Poursuite du mandat jusqu'à fin 2013 ?

Date où les conseils seront mis en sommeil pour cause d'élections municipales en mars 2014.

 - ✓ Vivre à Niort consacrera un dossier complet dans son numéro de juin + presse locale + site Internet.
 - ✓ Forum des quartiers les 7 et 8 octobre afin de donner envie à des participants de rejoindre les conseils. Lieu et programme à l'étude. Des pistes ont été validées par le Comité Consultatif Inter Quartier : exposition travaux des conseils de quartier, film type « parole d'habitants » à renouveler, tables rondes type café-conseils, conférence débat, théâtre forum sur le thème de la démocratie participative...
 - ✓ Complément par tirage au sort sur les listes électorales.
- Accueil des nouveaux arrivants (projet à l'étude)
 - ✓ Une volonté: Accueillir l'ensemble des nouveaux niortais,
 - ✓ Des propositions: coupler avec le forum de la vie associative du 24 septembre ou avec le forum des quartiers du 8 octobre,
 - ✓ La forme :

- *Un accueil à l'Hôtel de ville par Madame le Maire, pour un temps d'échanges et de convivialité,*
- *Visite du forum des associations ou du forum des quartiers,*
- *Remise d'un livret d'accueil (forme à définir).*

Maurice VINCK signale qu'il serait préférable que le livret d'accueil soit défini d'ici le conseil de quartier du 9 juin. Le conseil de quartier pourrait éventuellement prévoir un financement sur son budget de fonctionnement.

Les prochaines réunions

- Bureau SP = Jeudi 12 mai 2011 – 18h30 – Mairie de quartier,
- Réunion publique sur la présentation des nouvelles lignes de bus : lundi 6 juin,
- Conseil SP = Jeudi 9 juin 2011 – 20h00 – Salle des fêtes.

Fin de la séance : 23h30